

**Arrêté n° 2022-13  
RELATIF A LA CANDIDATURE**

**ELECTIONS AU SENAT ACADEMIQUE**

**Du 8 juin 2022 au 9 juin 2022**

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu le décret 2020-1811 du 30 décembre 2020 portant création de la communauté d'universités et établissements COMUE expérimentale Angers-Le Mans ;

Vu la délibération CA004-2021 en date du 22 juin 2021 relative à l'élection de Rachid EL GUERJOUA, président de la COMUE expérimentale Angers -Le Mans ;

Vu l'arrêté n° 2021-01 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance ;

Vu l'Arrêté n°2022-12 relatif aux élections partielles au Sénat académique de la COMUE UA LMU

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 24 mai 2022,

**Le président  
ARRETE :**

**Article 1 : Sénat académique-candidats Professeurs et assimilés LMU**

**Est candidat :**  
Arnaud MARTEL

Fait à Angers, le 25/05/22



Rachid EL GUERJOUA  
Président ComUE Angers Le Mans

**Arrêté n° 2022-14  
RELATIF AUX CANDIDATURES**

**ELECTIONS AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**8 et 9 juin 2022**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu le décret 2020-1811 du 30 décembre 2020 portant création de la communauté d'universités et établissements COMUE expérimentale Angers-Le Mans ;

Vu la délibération CA004-2021 en date du 22 juin 2021 relative à l'élection de Rachid EL GUERJOUA, président de la COMUE expérimentale Angers -Le Mans ;

Vu l'arrêté n° 2021-01 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance ;

Vu l'Arrêté n°2022-11 relatif aux élections partielles au conseil d'administration de la COMUE UA LMU

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 24 mai 2022,

**Le président  
ARRETE :**

**Article 2 : conseil d'administration-candidats collège usagers LMU**

Aucune candidature déposée

Fait à Angers, le 25/05/22



Rachid EL GUERJOUA  
Président ComUE Angers Le Mans